

## **DELOCALISATION ou LICENCIEMENT ?**

**C'EST L'ALTERNATIVE**

**POUR 800 SALARIES DE LA MGEN ...**

**SOIT 50% DU PERSONNEL**

Afin d'apporter « une qualité de service à la hauteur des attentes des mutualistes », l'employeur MGEN adopte les méthodes qui font fureur au MEDEF.

Certes les mutualistes de la MGEN sont mécontents. Retard dans le traitement des dossiers, parcours du combattant pour avoir quelqu'un au bout du fil, réponses tardives au courrier et aux mails, ...

Demain les dossiers seront envoyés dans les Centres de Traitement situés à : Paris, Montpellier, Bordeaux, Marseille, Lyon ou Rennes.

Demain les appels seront reçus dans des Centres d'Appel à : Paris, Bordeaux, Lyon ou Rennes.

Plus de contact direct avec un salarié du département !

La « nouvelle organisation pour une meilleure qualité de service », c'est délocaliser 800 salariés à travers la France et délester les sections départementales d'une bonne partie de leur personnel.

**LE PERSONNEL DE LA MGEN N'EST PAS MOBILE, LA MGEN LE SAIT !**

La MGEN déclenche la mobilité contrainte et enclenche un plan social, entendez le licenciement d'une partie de son personnel.

**LA MGEN VA, PAR CES LICENCIEMENTS, SE DEFAIRE POUR UNE BONNE PARTIE DE SA MEMOIRE !**

**SUD-MGEN S'INSURGE CONTRE CETTE PRATIQUE INDIGNE D'UN EMPLOYEUR DE L'ECONOMIE SOCIALE.**

**SUD-MGEN DENONCERA PARTOUT LA NOUVELLE STRATEGIE DE LA MUTUELLE GENERALE DE L'EDUCATION NATIONALE.**

➤ **NON A LA MOBILITE CONTRAINTE**

➤ **OUI A LA MOBILISATION GENERALE des SALARIES et des MUTUALISTES**